

2024-0311
2024-02-20

*Ultra-Fresh** **DM-25A**

Agent antimoisissure
Solution



POISON



CORROSIF

DANGER-CORROSIF POUR LES YEUX

SENSIBILISATEUR POTENTIEL DE PEAU

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF : 2-n-octyl-4-isothiazolin-3-one 25%

No D'HOMOLOGATION 26177 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: LITRES

Fabriqué pour;

Microban Canada Inc.
49 Gervais Drive, Toronto, ON M3C 1Y9
1-416-955-1881

*Ultra-Fresh est une marque de commerce de Microban Canada Inc.

MISES EN GARDE

RISQUES AUX HUMAINS

DANGER

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PROVOQUE DES AFFECTIONS OCULAIRES ET DES BRÛLURES IRRÉVERSIBLES

PROVOQUE DES BRÛLURES DE PEAU

PEUT CAUSER DES RÉACTIONS ALLERGIQUES DE LA PEAU

NOCIF SI INHALÉ

EN RAISON DE LA NATURE CORROSIVE PEUT ÊTRE NOCIF SI AVALÉ

Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau, ou les vêtements. Éviter de respirer la vapeur ou la brume. Conserver le récipient fermé. Employer une bonne ventilation. Ne pas prendre intérieurement. Bien se laver après manipulation.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes, et une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage l'entretien et les réparations. De plus, porter un appareil de protection respiratoire avec cartouche pour vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides ou un appareil de protection respiratoire avec boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides pendant le nettoyage, l'entretien, et les réparations.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Ne pas utiliser ce produit dans des conditions pouvant mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention à la réglementation fédérale ou provinciale. Il faut prendre connaissance des exigences des lois applicables avant d'utiliser ce produit.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou un ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Un lavage gastrique pourrait engendrer des lésions aux muqueuses et est donc déconseillé. Des mesures pour traiter un choc circulatoire, une dépression respiratoire ou des convulsions pourraient être nécessaire.

MODE D'EMPLOI

NE PAS contaminer sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

La présente homologation est accordée en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et ne dispense pas l'utilisateur de toute autre exigence législative.

L'utilisation de ce produit et la gestion de tout rejet ou rejet d'effluents contenant ce produit doivent également être conformes à la *Loi sur les pêches* et toute autre législation fédérale ou provinciale applicable.

Consulter l'organisme de réglementation provincial pour en savoir davantage sur les autorisations requises ou autres exigences pour l'utilisation de ce produit et la gestion de tout rejet ou rejet d'effluents contenant ce produit.

Un système de mélange/chargement fermé doit être utilisé. Cela signifie que, pour retirer le pesticide de son contenant d'origine et procéder au rinçage, au mélange, à la dilution et au transfert du pesticide, il faut utiliser des tuyaux, des conduits et des raccords qui sont suffisamment étanches pour prévenir l'exposition de toute personne au pesticide ou à la solution de rinçage.

Les produits de peintures fabriqués (préparations commerciales (PC)) qui contiennent l'agent de conservation octhiline doivent être munis d'une étiquette avec l'information suivante : Les peintres professionnels qui utilise un pulvérisateur sans air doivent porter une combinaison en coton par-dessus d'une chemise à manches longue et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un chapeau à peintre, et un appareil de protection respiratoire avec cartouche pour vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides ou un appareil de protection respiratoire avec boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides pendant l'application de peinture.

TEXTILE

Pour une utilisation comme agent anti-moisissure sur des tissus pour une utilisation dans une variété d'applications, y compris, mais sans s'y limiter, les gants, le couil de matelas, la literie, les vêtements d'extérieur, les textiles industriels et d'extérieur.

Pour protéger le tissu de la moisissure, utiliser 18,5 à 20,0 millilitres d'Ultra-Fresh* DM-25A dans le rinçage final pour chaque 100 kg de tissu traité.

Le tissu peut être retraité au besoin pour effectuer la protection continue de moisissures.

MOUSSE DE POLYURÉTHANE, CHLORURE DE POLYVINYLE ET AUTRES SYSTÈMES POLYMÉRIQUES

Pour une utilisation comme agent anti-moisissure et agent de préservation des matériaux antimicrobiens à utiliser dans les mousses de polyuréthane pour les meubles, la literie, les coussins de tapis, les applications automobiles et marines, etc. non soumis à des environnements extérieurs continus. Ultra-Fresh DM-25A peut être introduit directement dans le polyol liquide avant le processus de polymérisation à un niveau de 0,1% du poids final de la mousse.

Pour une utilisation comme agent anti-moisissure et agent de préservation des matériaux antimicrobiens à utiliser dans le vinyle et d'autres systèmes polymères à partir d'une croissance microbienne par addition à un taux de 0,1% sur la base du poids final du polymère. D'autres systèmes polymères peuvent inclure, mais sans y être limités, des fibres de surface de tapis et des matériaux en caoutchouc tels que des tissus enduits de caoutchouc ou des tapis en caoutchouc. Ultra-Fresh DM-25A doit être ajouté au processus de fabrication à un point assurant une distribution uniforme dans tout le polymère.

Pour une utilisation dans les mousses et les systèmes polymères à utiliser dans les environnements extérieurs, l'Ultra-Fresh DM-25A peut être ajouté par addition à un taux de 0,1% basé sur le poids final du polymère.

ÉMULSIONS, PEINTURES, REVÊTEMENTS ET ADHÉSIFS

Pour une utilisation comme agent anti-moisissure et agent de préservation des matériaux antimicrobiens à utiliser dans une large gamme d'émulsions, de peintures, de revêtements et d'adhésifs. L'ajout d'Ultra-Fresh DM-25A offre une protection efficace contre la dégradation bactérienne et fongique. Pour les adhésifs thermofusibles, les températures ne doivent pas dépasser 200 ° C / 392 ° F. L'utilisation de 0,1 à 0,31% d'Ultra-Fresh DM-25A peut également offrir une protection aux films séchés après l'application de ces produits.

Ultra-Fresh* DM-25A pèse 1,04kg/litre

ENTREPOSAGE

Ce produit est corrosif à l'acier doux. Ne pas entreposer ni transporter dans un récipient sans revêtement intérieur métallique. Ne pas contaminer avec des agents oxydants ou réducteurs forts. Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture de consommation humaine ou animale lors de l'entreposage, l'élimination ou du nettoyage de l'équipement. Les pertes de produit sont intensément dangereuses. L'élimination inexacte du produit en excès ou des rinçures est une violation de la loi fédérale.

ÉLIMINATION

- 1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
- 2) Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
- 3) Rendre le contenant inutilisable.
- 4) Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
- 5) Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.